

Edition du 27 Mai 2007 pour l'Hérault et du 28 mai 2007 pour le département du Gard.

La Fepases met en lumière le travail au noir

Le mois de mai lance traditionnellement la saison des fêtes pour les animateurs. Celle des mariages, des ferias, des bals populaires.

Celle, dans le même temps, d'une économie souterraine qui place le Languedoc-Roussillon en tête des régions françaises les plus touchées par le travail au noir dans le milieu des spectacles.

Pour s'en convaincre, il suffit de regarder les chiffres : chaque année, 4 000 mariages sont célébrés dans l'Hérault alors que le département ne compte qu'une quarantaine d'animateurs professionnels inscrits aux registres du Commerce. Ce qui devrait assurer une bonne saison estivale pour les disc-jockeys déclarés. Or, on est loin du compte. « *Qui alors anime la plupart de ces fêtes ?* », interroge Pascal Roche-Regner, président de la jeune Fédération des entreprises de production, d'animation, de sonorisation, d'éclairage et de spectacle. Créée il y a deux ans, la Fepases a pour but « *de redonner ses lettres de noblesse au métier* » et a fait de la lutte contre le travail dissimulé son cheval de bataille dans l'Hérault et le Gard. « *Ces gens-là portent préjudice financièrement aux vrais artistes et à ceux qui respectent la loi*, déclare Pascal Roche-Regner. *Ils font du mal à l'économie. L'argent facilement gagné incite à rester dans l'illégalité. Cette pratique est ancienne, elle est ancrée dans les mœurs.* » Collaborant avec les services de l'État pour démasquer les fraudeurs, la Fepases met en avant les sanctions prévues par le Code pénal en la matière : trois en d'emprisonnement et 45 000 € d'amende.

« *Si un projecteur blesse un enfant ou qu'une personne s'électrocute, c'est la collectivité ou le particulier donneur d'ordre qui est juridiquement responsable* », prévient Pascal Roche-Regner qui pointe « *des méthodes immorales, dignes de vrais voyous* ». En particulier par le biais d'internet, qui facilite l'accès à la promotion artistique. « *Ils n'hésitent pas à télécharger des milliers de morceaux sur leur ordinateur et à afficher leurs prestations sur un site*, poursuit le responsable. *Les fraudeurs sont une menace pour la culture, sans parler du racket et des détournements de fonds.* »

J.M. S.

www.fepases.com.

Article de presse MIDI-LIBRE du 27 mai 2007.